



OBJECTIF:
ZÉRO ACCIDENT

Ligue Contre La Violence Routière

15, rue Jobbé-Duval, 75015 PARIS - Tél : 01 45 32 91 00 Fax : 01 45 32 91 01

PONDÉRATION

Bulletin trimestriel aux adhérents

Juillet 1997 n° 33

Prix de ce numéro : 15 F - Abonnement annuel : 75 F

Sommaire

Éditorial.....	1
Conseil d'administration, Assemblée générale, Informations, Relevé de vitesse, Pistes cyclables, Infraction, contraventions	2-3-4
Vie des Associations	4
Quelques statistiques	7
Bibliographie	8

Chers adhérents,

Nous recevons de votre part de nombreux témoignages relatant la tragédie subie par leurs auteurs, souvent accompagnés de poèmes.

Quoi qu'il nous en coûte, il ne nous est pas possible de les publier tous, faute de place, et nous sommes conduits à des choix hélas arbitraires.

Que ceux dont nous n'avons pas publié les textes nous pardonnent, nous nous efforcerons de le faire dans les numéros suivants, selon les possibilités.

Philippe LAVILLE

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE
15, rue Jobbé-Duval - 75015 PARIS

Directeur de la publication : Philippe LAVILLE
Comité de rédaction : J. Le Fèvre - J. Levé - P. Laville - J. Robin -
P. Solviche - V. Vareilles.
Imprimerie CORLET S.A. Condé-sur-Noireau
Dépôt légal n° 9 - Juillet 1997 - n° CPPAP : 67845
ISSN : 0297-5874

Éditorial

En France, la Violence routière est reconnue comme la plus meurtrière des violences. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1996, 8 541 morts (à 30 jours), 170 117 blessés dont 36 204 graves.

Au retour des vacances d'été, 1 700 Français manqueront encore à l'appel : ils seront morts sur le bord d'une route, victimes de cette violence routière.

Et pourtant, lors de la dernière campagne pour les élections législatives, combien avons-nous entendu de candidats se dire révoltés par cette barbarie au quotidien et prêts à mener un combat contre la mort et le handicap sur la route, à réclamer davantage d'aménagements de sécurité, à exiger la mise en place d'une véritable politique de sécurité routière...

Le premier facteur de cette insécurité est identifié : c'est la VITESSE souvent favorisée par des infrastructures mal adaptées. Or, on sait techniquement « produire de la sécurité », on sait ce qu'il faut faire pour rendre un carrefour plus sûr, pour obliger les automobilistes à modérer leur vitesse. C'est uniquement une question de volonté, de compétences et de moyens.

L'insécurité routière coûte en France 120 milliards de francs : voilà de quoi financer des ronds-points, des pistes cyclables, des traversées de villages, des aménagements urbains et des campagnes de prévention et d'information.

Dans notre pays qui se veut être un État de Droit, la route est le seul lieu où le plus honnête des citoyens se permet de transgresser la loi sans état d'âme, le plus souvent sans être inquiété, et crie à la « répression » dès qu'on veut la lui faire respecter. Quand la réglementation est aussi massivement bafouée, on doit s'interroger sur la volonté des Pouvoirs Publics de la faire respecter.

Les jeunes conducteurs sont, au vu des statistiques, les plus accidentogènes. Ils sont aussi les premières victimes de leur inexpérience et de la surestimation de leurs capacités.

Il faudra bien un jour prendre des mesures efficaces pour les protéger de leur « fureur de vivre » qui les conduit si souvent vers la mort quand ils sont au volant d'une voiture ou au guidon d'une moto.

Ils n'avaient pas 50 ans à eux deux.

Ils étaient deux copains croquant la vie à pleines dents n'imaginant pas que la fatigue les surprendrait au petit matin.

Il ne leur restait que quelques kilomètres pour arriver à la maison.

Sur la route toute droite, la petite 106 s'est écrasée contre l'arbre.

Depuis, une gerbe de fleurs dénonce le tronc déchiqueté où deux jeunes vie se sont arrêtées.

Ghislaine LEVERRIER,
Présidente

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 1997

Il s'est réuni le 22 mars dernier. Les délégations régionales du Centre et de Midi-Pyrénées sont confiées respectivement à Gérard PETIN et Paul MEYER. A noter que France Télécom accepte un double intitulé « MARTIN - L.C.V.R. » et que la Ligue peut se faire annoncer dans chaque Préfecture, quitte à ce que l'adresse et le numéro de téléphone soient celui du délégué régional.

Les différentes actions de la Ligue en 1996 sont passées en revue : Justice, Poids Lourds, Accueil des Familles, casques pour enfants cyclistes, Être vu et vive la vie, Communication, Formation des militants. Notre Trésorière, Annie LE BOTLAN, présente le bilan financier et rappelle que les associations départementales doivent lui transmettre le leur pour consolidation.

Pour 1997, Ghislaine LEVERRIER propose 3 actions : justice, l'enfant dans la rue (piéton, vélo, cyclomoteur, transports scolaires), accueil des familles.

Des questions diverses viennent enfin animer un débat entre les participants.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 14-15 JUIN 1997

L'Assemblée Générale de la Ligue s'est tenue le 14 juin 1997. En voici un bref compte rendu. Un compte rendu plus détaillé sera établi et diffusé ultérieurement. Ghislaine LEVERRIER présente tout d'abord la nouvelle secrétaire de la Ligue, Maria MERIAU. Puis elle demande à tous d'avoir une pensée pour Fabien, dit « Boubou », 3 ans, écrasé sous les yeux de son père par une voiture qui cherchait à se garer sur le trottoir sur lequel il se trouvait.

Annie LE BOTLAN et Monsieur COLIBERT, notre commissaire aux comptes, nous présentent les comptes. Les subventions sont en diminution : il va falloir adapter nos dépenses à cette situation. Monsieur COLIBERT rappelle que chaque association doit faire parvenir sa comptabilité au national pour consolidation, avec une valorisation des temps passés par les bénévoles : il s'agit de mettre en relief le poids économique de la Ligue.

Odile VAN HÉE rend compte de l'activité du bureau de la Ligue pour l'année 1996, et notamment de la participation

à la Table Ronde mise en place en décembre 1996, dont le rapport sur la formation des conducteurs doit être rendu public le 20 juin 1997.

Les orientations pour 1998 sont toujours : Justice, accueil des familles, l'enfant dans la rue, la communication.

L'assemblée vote ensuite sur les différents rapports qui lui ont été présentés et qui sont approuvés. Puis elle renouvelle le Conseil d'Administration, trois membres n'ayant pas sollicité un nouveau mandat. Le Conseil d'Administration nomme Philippe LAVILLE directeur de la publication **Pondération** en remplacement de Jacqueline FURBEYRE qui souhaitait être déchargée de cette tâche.

Le thème du prochain numéro de Pondération à paraître en octobre sera les Poids Lourds. Les thèmes des numéros ultérieurs (avril 1998, octobre 1998...) vous seront précisés en octobre, de façon que tous ceux qui peuvent apporter une contribution aient le temps de le faire.

INFORMATIONS

1. Commentaire : après les « Runs » des motard de Caen, Bordeaux, etc., ce sont les « rodéos » de voitures, G.T.I. de préférence. Quand donc ces fanatiques de la vitesse et du risque prendront-ils conscience qu'ils mettent en danger la vie des autres ?

3 000 Spectateurs au rodéo sauvage de Mulhouse

Les gendarmes ont interrompu, vendredi soir, un « rodéo » clandestin, suivi néanmoins par 3 000 spectateurs !, qui se déroulait dans une banlieue de Mulhouse, près d'un centre commercial. Quinze voitures environ, de type G.T.I., roulant à une vitesse folle et se livrant à des démonstrations acrobatiques autour d'un rond-point, se mêlaient à la circulation et risquaient de provoquer un accident ou de percuter la foule sur le bas-côté. Les propriétaires de 700 voitures, venus des départements voisins, de Suisse et d'Allemagne, ont été contrôlés : cinquante ont été verbalisés pour excès de vitesse. Ce rodéo sauvage avait été organisé par le biais d'annonces publiées dans un bimensuel automobile.

Ouest-France
Lundi 28 avril 1997

2. A Dijon, les bus font gratuitement la tournée des discothèques

Les fins de semaine, dans les discothèques de Dijon, des éthylo-tests circulent. Cela n'a rien d'un surcroît de prudence de la part des couche-tard. Pas plus qu'une crainte de contrôles policiers. Il s'agit d'une opération de sensibilisation aux risques de l'alcool menée par le comité départemental de prévention de l'alcoolisme. Celui-ci souffle désormais à l'oreille des fêtards : « sais-tu que maintenant tu peux rentrer chez toi en bus ? »

La nécessité de mener des actions de prévention dans des lieux aussi festifs est née d'un besoin exprimé par les jeunes de l'agglomération dijonnaise de pouvoir disposer d'un moyen de transport public au-delà de minuit. L'hiver dernier, à titre expérimental, les bus de Dijon ont fait les sorties des boîtes de nuit. Après une expérience de quatre mois, la Société des transports de la région dijonnaise (S.T.R.D.) vient de décider de pérenniser ce service nocturne. Du vendredi vers 2 heures du matin au dimanche vers 5 heures du matin un bus accompagne les fêtards selon deux itinéraires, l'un vers le campus universitaire, l'autre dans les quartiers périphériques de la Fontaine-d'Ouche et de Chenôve.

Soixante dix à quatre-vingt personnes en moyenne, principalement des étudiants, utilisent ce moyen de locomotion chaque soirée. Une fréquentation jugée satisfaisante. En revanche, les objectifs attendus ne sont pas encore atteints. Selon une première enquête, les trois quarts des usagers rentraient auparavant à pied et ceux qui ont une voiture l'utilisent toujours.

Le Monde, 26 mars 1997

RELEVÉ DE VITESSE SURPRISE SUR AUTOROUTE

Pour une surprise, ce fut une surprise. Les automobilistes qui, le 12 mars, quittaient les autoroutes A 8, A 52, et A 57 aux péages de Pont-de-l'Étoile (Bouches-du-Rhône) ou de Capitou (Var) se sont vu remettre une petite fiche indiquant quelle avait été leur vitesse moyenne depuis leur entrée sur le réseau. Rien de plus simple à calculer : il suffisait de comparer l'heure d'entrée et l'heure de sortie puis d'effectuer une règle de trois. Le résultats de cette expérience viennent d'être publiés par la société Escota, qui gère 430 kilomètres d'autoroutes dans le Sud-est de la France. Sur un total de 11 111 véhicules, 2 284 (soit 19 %) dépassaient une moyenne de 130 km/h, vitesse légale maximale. Parmi eux, 81 avaient franchi la barre des 150 km/h, toujours en moyenne. En mars 1996, Le réseau Aréa avait comptabilisé de la même manière 15 % de taux de dépassement dans la région Rhône-Alpes. Une semaine plus tard, le 19 mars, Escota a réédité l'expérience mais en informant au préalable, par voie de presse et à l'entrée des péages, les automobilistes. Résultat : 21 % de relevés supérieurs à 130 km/h. Autrement dit, aucun effet dissuasif sur les conducteurs. Au contraire.

Cette expérience a fait bondir l'hebdomadaire Auto-Plus, qui y a vu l'émergence de contrôles de vitesse sauvages et rétroactifs. Le magazine faisait remarquer que la mesure de la vitesse moyenne ne prend pas en compte les arrêts éventuels qu'un automobiliste filant à 180 km/h, mais marquant une pause pour faire le plein, passe au travers

des mailles du filet. De plus, les autoroutes où l'on circule pourtant le plus vite ne sont-elles pas statistiquement quatre fois moins dangereuses que les routes ? Ancien délégué à la Sécurité routière, Jean-Michel Bérard, qui préside la société Escota, se défend de vouloir mettre au point un nouvel et surnois instrument répressif. « *Ce sondage confirme tout simplement que la vitesse n'est pas encore perçue comme facteur d'insécurité routière, assure-t-il. Rouler vite reste un élément symbolique très positif, et c'est inquiétant* ». Des questionnaires renvoyés par les usagers, il ressort que la plupart avaient eu le sentiment de circuler moins vite qu'ils ne le faisaient en réalité. « *Mais le plus important, admet Jean-Michel Bérard, est que l'information préalable n'ait pas incité les plus véloces à lever le pied* ».

Ce diagnostic semble confirmé par un autre test grandeur nature réalisé par Escota du 7 au 16 juillet 1996. Cette fois, un panneau lumineux portant l'inscription « Trop vite ! » interpellait les véhicules les plus rapides. Là encore, la dissuasion n'a pas joué. D'après les relevés réalisés par un radar, la vitesse des véhicules chutait de 8 km/h après franchissement du panneau... avant de revenir aux valeurs antérieures quelques centaines de mètres plus loin.

J.-M. N.
Le Monde
10 juin 1997

UN PETIT GARÇON VOULAIT VIVRE BOUBOU

**Le petit Fabien, 3 ans,
ne rentrera plus chez lui.
Il est mort contre le mur de son école,
percuté à 2 reprises par une voiture.**

A Boubou

C'était pas ton jour, Fabien,
T'en as profité pour nous quitter.
C'était pas ton jour, Fabien,
Tu nous as tous doublés, sans t'arrêter.

T'étais le dernier arrivé
Tu es le premier parti.
T'étais le p'tit dernier
Tu es le premier sorti.

Fabien, c'était pas ton jour,
Maintenant, c'est notre nuit.
Fabien, c'était pas ton jour,
Et pourtant, tu t'es enfui.

On aimait bien les nuits, surtout à la belle,
On voyait des étoiles, immuables dans le ciel.
On aimait bien les étoiles, c'était rassurant :
Les mêmes étoiles, hier, demain, maintenant.

En Avril, il y a trois ans,
Une comète est apparue.
Comme on n'est pas des savants,
En une étoile on a cru.

Elle a traversé nos vies de bout en bout,
D'ailleurs, on t'appelait Boubou...
Ta présence a illuminé nos soirs,
Et sans prévenir tu nous as dit bonsoir.

Boubou la comète...
Fabien la planète...
Chacun choisira
Ce que pour lui, tu resteras...

C'était pas ton jour, Fabien,
Tu en as profité pour nous quitter.
C'était pas ton jour, Fabien,
Tu nous as tous doublés sans t'arrêter...

Bye Bye Boubou...

POUR AGNÈS

Il y a 10 ans : le 4 Mai 1987 :
« Allô Belle-Maman ? Agnès s'est tuée... »

NON, Elle ne s'est pas tuée ma fille chérie,
ON l'a tuée, elle avait 25 ans,
Son petit BORIS avait presque 3 ans...
DIX ans, mais rien n'a changé :
Ni la douleur, ni la mémoire,
AGNÈS n'est plus là,
Mais l'Amour ne meurt pas.

Le muguet n'était pas fané, le bonheur est parti.
Et depuis, pour ELLE, je ne sais pas faire,
Et je pleure...
Pour tous les autres, je sais faire,
Les Bisous, les Calins, la tendresse et l'amour
Les paroles, les conseils, la présence et les actes,
Je sais faire.
Mais pour AGNÈS : je ne sais pas faire,
Les Bisous se sont envolés avec ELLE,
Et je pleure...
Les Calins, mon enfant, mon amour, envolés,
Je ne sais pas faire,
Et je pleure...
Pour BORIS, MARJOLAINE, LOUIS, je sais faire,
Pour MURIEL, CHRISTOPHE, PATRICIA, je sais faire,
pour FRANCIS, je sais faire,
Pour tous ceux qui ont besoin de moi, je sais faire,
Mais pour AGNÈS, je ne saurai plus jamais faire...
Et je pleure.....

Michèle GONON

PISTES CYCLABLES À PARIS

Extrait d'une lettre reçue de Jacques ERNEST - Clamart (92)

Je me permets de réagir à l'un de vos articles (n° 97 !), sur un sujet qui vous préoccupe à Paris. Vous semblez célébrer les « nouveaux aménagements cyclables » qui ont été réalisés au cours des derniers mois par la Mairie de Paris en matière de pistes cyclables. Mon appréciation personnelle, fondée sur une pratique quasi-quotidienne du vélo à Paris (et en banlieue) est radicalement différente :

1. Il n'y a **aucune part** à Paris de circuit cyclable de longueur significative (supérieure à 500 m) représentant à la fois des garanties minimum de **continuité** et de « **protection latérale** » pour le cycliste. Autrement dit pas la moindre trace de véritable « site propre » réservé aux cyclistes, à l'instar de ce que l'on connaît depuis des années, dans de nombreuses villes étrangères (ex. : Munich, Ber-

lin, sans parler bien entendu des villes néerlandaises, grandes et petites).

2. Les pistes sont mal « protégées » par de ridicules « balisettes », et cette protection est d'ores et déjà systématiquement bafouée par **tous** les autres « objets circulants », à moteur bien entendu, notamment les motos, sans parler des voitures particulières (et même des **voitures de police** !) qui y s'amusent à faire des **roues à redire**.

... N'a-t-on pas une bonne tradition politique ? N'a-t-on pas un **impensé** (un peu, et donc **trop**) contribuable, pour une opération **inefficace**, dont d'ailleurs l'effet concret s'efface déjà, à l'instar des « pistes vertes » du précédent Maire de Paris ?

Pour ma part je souhaite que la L.C.V.R. prenne l'initiative d'un tel débat de **fond**, et suis prêt à m'y associer.

INFRACTIONS, CONTRAVENTIONS ET AMENDES : FAUT-IL DOUBLER LE PRIX A PAYER ?

Extrait d'une lettre reçue de André CHATEAU - Olivet (45)

- En Automne 1986, le Ministre de l'Intérieur décida le doublement des amendes forfaitaires concernant les contraventions au Code de la route.
- **Résultat** : accidents et victimes ont immédiatement très sensiblement régressé à tel point que, pour l'année 1987 et ce, pour la première fois depuis des décennies, le nombre de tués passa au-dessous de la barre des 10 000. Évolution malheureusement contrariée en 1988 par la perspective de l'amnistie présidentielle...
- Compte tenu de l'inflation monétaire constatée depuis lors et pour faire bonne mesure, ne conviendrait-il pas de renouveler l'opération de doublement des amendes ? Dont le produit cette fois-ci affecté à un Fonds spécial, permettrait de compléter le financement des actions de sécurité routière :
 1. Pour des campagnes massives tous azimuts et tous médias de sensibilisation à la sécurité routière.

2. Pour l'achat d'un nombre suffisant de dispositifs destinés à afficher ou à mesurer la vitesse et d'appareils permettant de déterminer le taux d'alcoolémie. Afin que, police et gendarmerie, mieux équipées, puissent fortement intensifier des actions de surveillance et de contrôle plus dissuasives et efficaces.

- Ne serait-il pas souhaitable aussi que les amendes applicables aux poids lourds, y compris celles concernant les temps de conduite et de repos, soient relevées de telle sorte que les entreprises de transport aient le plus grand intérêt à ne plus transgresser la réglementation en vigueur ?
- L'augmentation significative des amendes serait à mon avis le juste prix à payer par les contrevenants imprudents et irresponsables. Avec, en conséquence, pour les citoyens respectueux de la réglementation, la baisse de leur prime d'assurance. Et, souhaitons-le, la réalisation avant la fin du siècle d'un objectif : que, sur nos routes et dans nos rues, le nombre de tués passe au-dessous de la barre des 5 000.

VIE DES ASSOCIATIONS

BOUCHES-DU-RHÔNE

L'Assemblée Générale s'est tenue le 1^{er} février 1997. Après la présentation du rapport d'activité de 1996 et du projet pour 1997, du rapport financier de 1996 et du budget pour 1997, un débat s'ouvre au cours duquel un éclairage est apporté sur plusieurs points.

- ⇒ **Se faire connaître** : par la presse locale, en demandant conseil à un attaché de presse et à des jeunes préparant un B.T.S. de communication ; par les Maisons des Associations auxquelles il faut fournir de la documentation.
- ⇒ **Groupe de parole** : un calendrier des réunions va être établi jusqu'en juin 1997, après 3 réunions tenues en juin, septembre et octobre 1996.
- ⇒ **Justice** : la Ligue s'est portée partie civile dans un procès venu devant le tribunal correctionnel de Tarascon le 28 janvier, et a obtenu 5 000 Francs de dommages et intérêts. La Ligue suit également

d'autres affaires pour aider les familles à faire valoir leurs droits ; a également participé à une journée de travail à l'école de la magistrature.

- ⇒ **Interventions dans les écoles** : en 96, 2 100 élèves et 80 enseignants ont été touchés par la campagne « Être vu et vivre la vie ».
- ⇒ **Mise en place de dépôts de sièges ou lits nacelles** dans diverses villes du département chez les adhérents. En effet les maternités contactées n'ont pas accepté d'assurer la gestion d'une location.
- ⇒ **Divers élus et associations de parents d'élèves** ont demandé à la Ligue de participer à l'élaboration de projets d'aménagement de voirie pour une meilleure sécurité.

En conclusion, les participants constatent avec plaisir la crédibilité que la Ligue a acquise après 12 années d'existence, tant au plan national qu'au plan départemental. Cette crédibilité est due au sérieux, à l'opiniâtreté et à la détermination de tous ses membres.

GARD : UNE ACTION QUI RENCONTRE LE SUCCÈS

Objet : Giratoire Kennedy-Pavlov à Nîmes

Madame, Monsieur, chers concitoyens cyclistes gardois,

Nous vous avons contactés début Février dernier pour solliciter votre aide et votre collaboration afin d'obtenir de la Mairie de Nîmes l'autorisation de construire le carrefour giratoire Kennedy-Pavlov. La construction devait commencer fin Février.

Vous avez bien voulu répondre à notre demande ; nous vous en remercions tout d'abord et de votre soutien ou/et de vos encouragements.

En effet, hier, 28 mars 1997, le représentant de Monsieur l'Adjoint au Maire de Nîmes délégué à l'Environnement a annoncé lors d'une réunion officielle que notre demande avait été prise en considération : le projet de giratoire a été modifié et comporte maintenant des accès et un anneau cyclables, spécifiques pour les vélos, conformes semble-t-il aux recommandations des spécialistes en la matière.

Les travaux en cours depuis un mois seront terminés en Juin prochain. Ceci est un premier pas très positif... Une commission vélo va être créée par la Municipalité, ouverte notamment aux associations : un bon départ semble pris !

Merci encore, avec nos meilleures salutations.

Pour la Présidente L.C.V.R 30
H. ARNAL

ISÈRE

L'Association de l'Isère a été créée il y a cinq ans afin de promouvoir l'action : « Accrochez-les à la Vie ». 250 lits et sièges-auto ont ainsi été donnés aux associations familiales du département qui en assurent la gestion. Sur Grenoble, nous apportons notre concours à l'U.D.A.F.

En 1996, une aide du *Lion's Club* nous a permis de commencer l'action « Être vu et vive la vie », nous la poursuivons l'année prochaine dans le cadre d'un P.D.A.S.R., ce qui nous permettra de toucher environ 8 000 écoliers. En novembre dernier, la L.C.V.R. a participé à un forum organisé sur le thème des « Droits de l'Enfant » car en voiture comme dans la rue, la protection de l'enfant fait partie intégrante de ses droits.

Dans la lutte contre la vitesse, le nouveau dépliant de la Ligue a largement été diffusé et nous avons été invités ainsi que des représentants du Rhône et de l'Ain à une soirée-débat organisée par une commune de l'Isère sur ce thème. Fin Mai 1997, nous tiendrons un stand à la « Journée pour la Vie » dont les destinataires seront plus particulièrement les jeunes.

Par ailleurs, nous faisons partie d'un groupe associatif « Accueil et Écoute » dont la mission est d'apporter soutien, réconfort et conseils aux personnes endeuillées.

Si les prêts des lits et sièges-auto fonctionnent de façon satisfaisante, si nous parvenons à être présents dans plusieurs manifestations afin de délivrer le message de la Ligue, si nous participons depuis notre création à la Commission Départementale de Sécurité Routière, si nous sommes sollicités pour résoudre certains problèmes, il faut bien reconnaître cependant que les adhésions restent peu nombreuses et que parfois elles sont peu durables.

André COSTE

LOIRET

« Il y a encore 8 000 vies à sauver ». Tel est l'argument, à l'échelon national, de la L.C.V.R. qui déplore, plus précisément sur le Loiret, une certaine timidité quant aux ambitions des pouvoirs publics en ce domaine.

« Diviser par deux le nombre des accidents dans le Loiret est un objectif à notre portée » remarquait son président Gérard PÉPIN, en introduction à son rapport moral, lors de l'Assemblée Générale de ce traditionnel « aiguillon » des pouvoirs publics en la matière, mercredi soir, salle Haridouineau.

Un aiguillon qui s'attache à pérenniser certaines actions « phares », comme celle entreprise dans le cadre de la campagne « Voir et être vu », qui a permis à ses quelques 300 bénévoles de distribuer cette année 6 000 autocollants rétro réfléchissants aux écoliers du Loiret.

La République du Centre
Orléans, le 11 avril 1997

LOIR ET CHER

La Nouvelle République du Centre-Ouest, dans ses numéros des 5 et 13 mars dernier, rend compte d'une enquête faite auprès des jeunes d'un collège de Blois sur la sécurité aux abords du collège, et de la réunion qui a présenté le résultat de cette enquête. Jean-Luc CARL y a tenu un discours « très militant », dénonçant les 100 morts par an du département, le poids des lobbies (alcool, poids lourds, constructeurs automobiles), l'importance de la vitesse parmi les causes d'accident. Il a demandé une accentuation des efforts des pouvoirs publics en matière d'aménagements routiers et une limitation de la vitesse maximale des véhicules.

HAUTES-PYRÉNÉES

L'Association départementale de la L.C.V.R. s'est réunie en assemblée générale le 25 Février 1997, à l'hôpital de l'Ayguerote de Tarbes.

Le commissaire aux comptes a exposé le compte financier de l'année 1996. Les militants ont ensuite donné le détail des principales actions effectuées en 1996 ou en cours.

L'action « Les personnes âgées dans la circulation » les a conduits, en compagnie de Monsieur BALOUP chargé de mission de la sécurité routière, à Capvern, à Arreau et au Club Renouveau de la M.G.E.N. de Tarbes.

La Ligue a toujours privilégié la sécurité et la protection de l'enfant : c'est dans cet esprit que Madame KESSELS-FORMON, animatrice, intervient régulièrement dans les écoles primaires de Bagnères pour un enseignement systématique de la Sécurité Routière.

Nous n'oublions pas les « grands » qui veulent obtenir le permis de conduire et nous avons essayé de combattre le mythe de la vitesse aux lycées Théophile-Gautier de Tarbes, Pierre-Mendès-France de Vic-de-Bigorre et à l'institution Notre-Dame de la Sède.

Dans un souci analogue, la Ligue des Hautes-Pyrénées a édité, avec l'aide financière de la Sécurité Routière et du Conseil Général, un document porte-carte du permis de conduire ; il est actuellement remis à toute personne qui retire son permis à la préfecture. Le lancement de cette opération a été présidé par le Préfet le 17 décembre 1996.

Aux différentes actions s'ajoutent les réunions de travail à la préfecture ou ailleurs ainsi que l'accueil des victimes.

Un moment important de l'assemblée générale a été consacré au sujet « justice et sécurité routière » notamment par l'exposé du nouveau délit de « mise en danger délibérée de la vie d'autrui ».

Un pot de l'amitié, très faiblement alcoolisé, a clôturé la réunion.

RHÔNE

Notre assemblée générale s'est tenue le 18 décembre 1996.

Après un rappel des objectifs de la Ligue, le compte rendu d'activité et le bilan financier ont été présentés et approuvés ; la discussion engagée fut fort intéressante et a largement occupé la soirée.

Cette année écoulée a été riche en actions : nous avons rencontré le 1^{er} Président de la Cour d'Appel qui a personnellement remis un dossier de la Ligue au Président du Tribunal d'Instance ; nous constatons une bonne réceptivité à notre égard de la part des Juges. Nous avons été présents et silencieux pour certaines affaires, nous nous sommes constitués partie civile pour d'autres aux audiences à LYON, CHALON, MACON, SAINT-ÉTIENNE, à la demande des familles de victimes.

La partie JUSTICE de notre vie associative est importante, nous aimerions créer une commission chargée de tout ce qui s'y rattache.

Nous avons obtenu un rendez-vous avec Monsieur le préfet chargé de la Sécurité Civile, nous lui avons fait part de notre inquiétude face à la délinquance routière et lui avons parlé de l'aide psychologique qui pourrait être apportée aux victimes et familles de victimes d'accidents de la circulation : il nous a promis son appui.

Nous étions présents aux colloques, réunions, assemblées, manifestations de DARLY, les DROITS DU PIÉTON, L'ENFANT ET LA RUE, etc. La participation de plusieurs adhérents au programme RÉAGIR de la Préfecture du Rhône nous a facilité l'obtention de 2 petites subventions. Nous avons animé des stands pour RÉAGIR, UAP Prévention, aux salons NOTRE TEMPS et PRIMEVÈRE.

VENDÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 1997 À LA ROCHE-SUR-YON

Rapport Moral

- ⇒ Une association qui entame sa cinquième année... Mais aussi des adhérents actifs depuis plus de dix ans.
- ⇒ Des critiques formulées, indispensables à un bon fonctionnement, premières analyses et réponses à ces critiques.
- ⇒ *La Ligue Contre la Violence Routière* : Au plan National une reconnaissance et une compétence. En Vendée le souhait de relayer cette reconnaissance et cette compétence et le désir de rester attentif à la vie et aux positions et orientations de la fédération nationale (écrire pour Pondération, participation aux stages).

Rapport d'activité

Actions entreprises

- ⇒ Action Lits Nacelles. En place dans les 5 maternités de Vendée depuis décembre 1992, fonctionne toujours et a même évolué avec les matériels (Dos à la route).
- ⇒ Soutien à « l'Association du Croisement routier de Pierre Levée ».
- ⇒ Partenaire de l'action « Auto testez-vous » (sensibilisation au problème de l'alcool initiée par la préfecture).
- ⇒ Concert diaporama le 4 Mai 1996 aux Sables d'Olonne : malgré des problèmes techniques d'organisation de dernière minute et qui n'étaient pas de notre fait, nous avons pu rassembler plus de 200 personnes et mobiliser les médias locaux (journaux et participation à une émission de radio locale).
- ⇒ Interventions pour problèmes de « sites dangereux » à la demande de riverains.
 - Noirmoutier Barbatre/ contact D.E.E./aménagement toujours insuffisant.
 - Traversée du village de Conches. Interpellation par un résident occasionnel. N'a pas donné suite à un courrier lui demandant de mobiliser avec lui d'autres riverains.
 - Carrefour Riaux, Ambroise-Paré Le Château d'Olonne, interpellation de Y. ARTHUIS qui a mobilisé des riverains à travers une pétition, contacts avec la Mairie du Château d'Olonne. Problème sans doute à revoir dans le cadre de la commission de Sécurité Routière municipale à mettre en place prochainement.
 - Partenariat avec les Associations de Parents d'Élèves du Château d'Olonne pour l'aménagement du parking attenant à l'école, plus plan d'accès et sortie. Résultat satisfaisant.
 - A noter également qu'Y. ARTHUIS a pu faire modifier différents éléments dangereux en intervenant auprès de la D.D.E. notamment.

Aide et Soutien aux Familles et Victimes

La demande semble croître dans ce domaine ; nous avons actuellement quatre dossiers en cours, de gravités diverses.

Rapport avec la Fédération Nationale

Participation à l'A.G. Paris ; Jean Michel HARDOUIN a bien voulu nous y représenter. Participation de J.-M. HARDOUIN et Y. ARTHUIS au stage Réagir et psychologie du conducteur.

Travail des I.D.S.R. de l'Association en Collège Technique à la Préfecture

Rappelons que sont actuellement I.D.S.R. Y. ARTHUIS, J.-M. HARDOUIN, Y. LE ROY, A. FLANT.

A. FLANT et Y. ARTHUIS ont participé très régulièrement aux collèges techniques et sont devenus nos représentants privilégiés en préfecture. En leur qualité d'I.D.S.R. Y. LE ROY et J.-M. HARDOUIN ont pu intervenir auprès des scolaires respectivement à Olonne-sur-Mer (Action alcool jeunes) et à Fontenay-le-Comte.

Orientation 97-98

Trajet scolaire : éclairage et signalisation des piétons et cyclos, à développer ensemble. Réflexion et si possible mise en place de commissions de sécurité routière municipales là où nous le pouvons.

Jocelyn LOUINEAU et le bureau

QUELQUES STATISTIQUES

L'INSERM publie des statistiques de mortalité des jeunes par cause. Elles concernent l'année 1994, mais permettent de constater que la moitié des décès des 0-19 ans par accident, homicide et suicide, est due aux accidents de circulation.

MORTALITÉ PAR ACCIDENTS

> De 0-19 ans en 1994 en nombres

Inserm SC8

Mortalité	0-1	1-4	5-9	10-14	15-19	0-19
Générale	4 193	857	581	756	1 815	8 202
Accidents + Homicides + Suicides	176	318	242	337	1 215	2 288
Homicides	18	14	18	14	24	88
Suicides	0	0	0	21	197	218
Accidents	158	314	224	302	994	1 982
Dont accidents de circulation	21	84	131	168	700	1 104

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

> Évolution sur 5 ans en nombres

E 800 - E 999 - Inserm SC8

Année	Mortalité	0-1	1-4	5-9	10-14	15-19	0-19
1990		36	127	134	174	1 021	1 492
1991		29	120	136	177	910	1 381
1992		26	107	119	156	843	1 251
1993		19	106	114	143	771	1 153
1994		21	84	131	168	700	1 101

> Évolution sur 5 ans en taux pour 100 000

E 800 - E 999 - Inserm SC8

Année	Mortalité	0-1	1-4	5-9	10-14	15-19	0-19
1990		4,8	4,2	3,9	4,6	24,2	9,9
1991		3,9	4,3	3,9	4,4	22,3	9,0
1992		3,5	3,6	3,4	3,9	21,4	8,3
1993		2,7	3,5	3,2	3,5	19,9	7,6
1994		3,0	2,8	3,8	4,3	18,5	7,5

Si l'on constate une évolution favorable pour l'ensemble des 0-19 ans ainsi que pour les 0-1 an, 1-4 ans et les 15-19 ans, par contre, il n'y a aucune amélioration pour les 5-9 ans et les 10-14 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Un certain nombre d'entre vous a souhaité que nous donnions quelques références de livres traitant du deuil.

Nous avons sélectionné les cinq livres ci-après :

- **VIVRE LE DEUIL**, de la désorganisation à une réorganisation - Marie France Augagneur, Éditions Chronique Sociale, 7 Rue Plat - 69002 LYON - Tél. : 04.78.37.22.12 - Fax. : 04.78.42.03.18 - **97,00 Francs**.

Ce livre est destiné aux personnes affligées par la mort d'un être cher, mais aussi à leur entourage et à tous ceux qui sont concernés par ce problème humain. Il veut offrir à tous ceux qui sont en deuil une aide éclairée, afin qu'ils puissent comprendre ce qui se passe en eux, pour se situer et réagir dans un sens positif en dégageant leur énergie et, enfin, retrouver le fil de leur existence bouleversée.

- **PARENTS EN DEUIL** - Harriet Sarnoff Schiff - Éditions Robert Laffont - Librairie, 22 rue des Canettes - 75016 PARIS - Tél. : 01.43.25.97.17 - Fax. : 01.46.34.66.58 - **65,00 Francs**.

Les parents en deuil ont souvent le sentiment que personne ne peut les aider parce que ceux qu'ils connaissent ne sont pas passés par cette épreuve. Harriet Sarnoff Schiff, qui a perdu un petit garçon de dix ans, sait ce que signifie cette souffrance et parle de ce deuil avec des mots simples et justes. Elle offre des conseils pratiques, concrets, réalistes, qu'elle a tirés de sa propre expérience et de celle d'autres parents éprouvés, de psychiatres et psychologues, de conseillers religieux.

- **VIVRE LE DEUIL AU JOUR LE JOUR** - Dr Christophe Fauré - Éditions Albin Michel, 34 Boulevard Edgar-Quinet - 75014 PARIS - Tél. : 01.42.79.10.93 - Fax. : 01.42.79.10.97 - **110,00 Francs**

Le deuil est une cicatrisation légitime après le traumatisme du décès, un processus complexe d'acceptation et d'assimilation qu'il est préférable de connaître pour

tendre vers l'apaisement. Le Docteur Fauré en décrit les différentes phases, analyse les sentiments, colère, culpabilité, dépression... qui envahissent l'endeuillé et répond aux questions qu'on n'ose généralement pas aborder à voix haute :

- ◇ Faire son deuil, est-ce oublier ?
- ◇ Est-il normal de culpabiliser ?
- ◇ Pourra-t-on jamais vivre comme avant ?
- ◇ Comment soutenir celui qui souffre ?
- ◇

- **APPRIVOISER L'ABSENCE, ADIEU MON ENFANT** - Annick Ernoult-Delcourt, Éditions Fayard, 75 rue des Saints-Pères - 75006 PARIS - Tél. : 01.45.49.82.00 - Fax. : 01.42.22.40.77 - **110,00 Francs**

La mort de l'enfant, c'est la tragédie par excellence. Autour, la vie continue. Alors commence, pour les parents anéantis d'un coup, un long chemin de refus et d'abattement, de colère et de culpabilité : ainsi finit par s'apprivoiser l'absence et se refermer une blessure que l'on croyait béante à jamais. Au delà des cas particuliers, se dégage une grande leçon d'humanité qui aidera tous ceux qui sont confrontés directement à la mort de l'enfant ou qui veulent soulager la peine des autres. Un très beau témoignage, fraternel et vrai.

- **LA DISPARITION** - Geneviève Jurgensen - Éditions Calmann Lévy, 3 rue Auber - 75009 PARIS - Tél. : 01.47.42.38.33 - Fax. : 01.47.42.77.81

On dit que le temps efface tout. En treize ans qu'a-t-il effacé de la mort de deux petites filles, tuées dans un accident de la route le 30 avril 1980 ? Leur mère, Geneviève Jurgensen, veut percer ce mystère si intime. Si on lui avait annoncé, à l'époque, qu'elle mènerait aujourd'hui une vie pleine et, ose-t-on à peine dire, heureuse, elle ne l'aurait bien sûr pas cru. C'est cette vie qu'elle raconte à un ami, dans une correspondance privée qui relate l'implacable absence mêlée aux plus légères des joies. L'une imprègne les autres pour donner une continuité à un destin marqué par la disparition.